



Contenu des objectifs du PAS

PROTEGER LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE, LE SOCLE NATUREL QUI CONSTITUE, AU TRAVERS DE LA DIVERSITÉ DE SES MILIEUX, DES HABITATS REMARQUABLES POUR L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ LOCALE

- Assurer la protection des espaces naturels et le bon fonctionnement écologique du territoire en protégeant durablement les réservoirs de biodiversité et les milieux les plus remarquables qui offrent l'armature d'une trame verte et bleue à reconstituer
 - Protection des espaces tels que le Grand Site Baie de Somme (30 communes), reconnu pour sa grande richesse au titre de Natura 2000
 - Préservation des milieux littoraux à l'image des milieux emblématiques du Nord de l'Europe
 - Préservation et reconstitution des milieux aquatiques et humides, en lien avec des actions de restauration et de préservation menées par le SAGE de la Somme Aval et des cours d'eau côtiers et celui de la Bresle, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et la convention Ramsar.
- Préserver/renforcer le fonctionnement des corridors écologiques, notamment ceux identifiés dans la Trame Verte et Bleue du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime ;
- Identifier et protéger les espaces tampons entre les milieux naturels/agricoles et urbains notamment les prairies situées au niveau des villages courtils ;
- Protéger voire renforcer l'interpénétration de la nature dans les villes et villages, notamment dans le cadre de la réalisation de projets urbains (arbres et alignements d'arbres, arbustes, noues paysagères, haies, auroles bocagères...) pour conforter les continuités écologiques et lutter contre la monotonie du paysage.

GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES AGRICOLE ET SYLVICOLE

- Mettre en valeur l'agriculture liée au littoral (pêche artisanale côtière, pêche à pied, conchyliculture...) et au rétro-littoral (élevage ovin, maraîchage, agriculture des Bas-Champs...);
- Préserver/renforcer les éléments caractéristiques des paysages agricoles et sylvicoles (terres arables, prairies, bosquets, haies...), au service des aménités paysagères et des espaces de transition avec les milieux urbains ;
- Soutenir les initiatives visant à valoriser les productions locales, les circuits-courts, les pratiques agricoles plus durables (agriculture biologique, raisonnée...) et la diversification des activités agricoles et sylvicoles ;
- Planifier le développement futur du territoire en limitant la consommation d'espace et les incidences négatives sur les activités agricoles (circulations agricoles, conflit d'usage avec les habitants, ...), tout en permettant aux territoires de Baie de Somme 3 Vallées d'atteindre leurs objectifs de développement économique et de respecter leurs exigences en matière de satisfaction du besoin en logement.

S'APPUYER SUR LES ESPACES EMBLÉMATIQUES POUR PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE, TOUT EN GARANTISSANT LE MAINTIEN DE LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DE CES MILIEUX

- Développer un tourisme « vert » ou « éco-tourisme » tourné sur la découverte de la nature et de l'environnement (milieux naturels, agriculture, tourisme rural...) en promouvant des hébergements et infrastructures adaptés (véloroutes, pistes cyclables, hébergements insolites, ...).
- Développer un tourisme littoral soucieux de son environnement :
 - Organisation des activités littorales (plaisance, loisirs nautiques, sports ou nature...) en adéquation avec la protection des milieux naturels ;
 - Préservation et mise en valeur de l'identité patrimoniale bâtie et naturelle des communes balnéaires et littorales telles que Saint-Valery-sur-Somme ou encore Le Crotoy ;
 - Maîtrise du développement touristique afin de limiter la pression sur les milieux (préservation de la fonctionnalité écologique...) et les ressources naturelles.

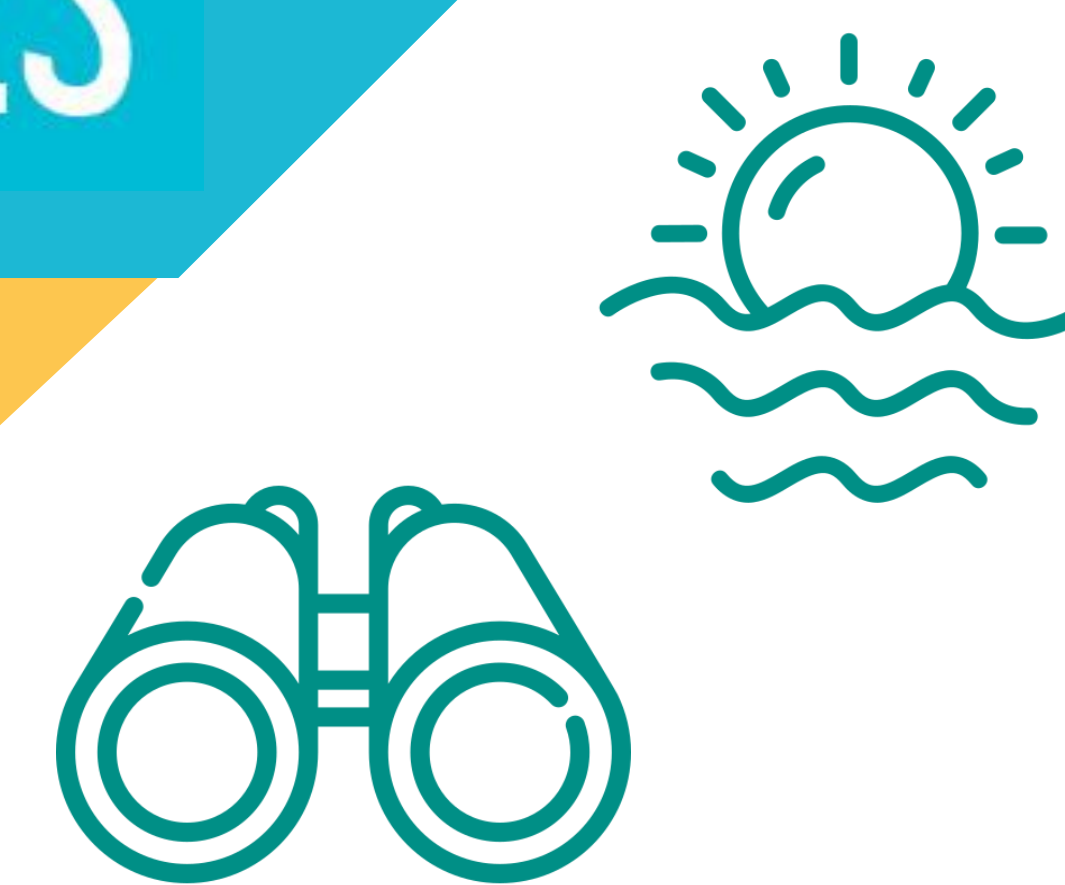
Titre de l'objectif

PROTÉGER DURABLEMENT LE SOCLE AGRO-NATUREL DU TERRITOIRE

.....

.....

.....



Contenu des objectifs du PAS

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LA QUALITÉ DES GRANDS PAYSAGES D'EXCEPTION ENTRE PLATEAUX ET VALLÉES QUI OFFRENT DES VUES REMARQUABLES

- Valoriser la richesse et la diversité des entités paysagères du territoire entre les paysages escarpés et d'estuaires le long de la côte, les grands plateaux et les vallées drainées qui façonnent le paysage vallonné de l'avant pays ;
- Inventorier, protéger et mettre en valeur les patrimoines historiques bâtis remarquables et les plus emblématiques (Grand Site, sites UNESCO liés aux Beffrois, Site Patrimonial Remarquable, « Pays d'Art et d'Histoire », sites classés et inscrits) contribuant à l'offre touristique et de loisirs ;
- Composer avec les grandes perspectives remarquables et les cônes de vue sur le paysage et le patrimoine, notamment depuis les axes de découverte des paysages et des vélos-routes ;
- Maintenir durablement les coupures d'urbanisation afin de préserver des espaces de respiration entre les zones urbanisées.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ASSURER LA PRÉSERVATION DES ÉLÉMENTS DES PATRIMOINES IDENTITAIRES LOCAUX QUI PARTICIPENT À LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

- Inventorier, protéger et mettre en valeur le patrimoine classé et inscrit et le petit patrimoine (religieux, agricole, balnéaire, activités de pêche, industriel, d'après-guerre...) participant à l'identité du territoire ;
- Concilier nouveaux développements et mise en valeur du patrimoine bâti identitaire (maisons paysannes, fermes, granges, habitations en torchis, maisons bourgeoises ou ouvrières, édifices de la reconstruction, villas) : intégration des nouvelles constructions, principes et formes architecturales cohérentes, utilisation de matériaux locaux... ;
- Assurer l'intégration paysagère des nouvelles constructions (immeubles intermédiaires, zones pavillonnaires, zones d'activités) et des infrastructures de transports permettant de préserver la qualité des paysages ;
- Perpétuer l'organisation paysagère des villages courtils, en particulier lors des choix des secteurs de projets futurs, en maintenant les haies paysagères, les prairies, les tours de bourgs, pour préserver/renforcer les auroles bocagères.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Titre de l'objectif

ASSURER LA MISE EN VALEUR DES SITES ET DES PAYSAGES IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

.....

.....

.....



Ateliers thématiques – Enjeux et objectifs

Contenu des objectifs du PAS

PROTÉGER LES NOUVEAUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT DES RISQUES LITTORAUX

- Limiter l'exposition des personnes et des biens face au risque inondation lié aux submersions marines dans les communes poldérisées, ce qui implique :
 - La prise en compte des dispositifs réglementaires (PPR, PPRi, PPRN) prescrits et approuvés ;
 - La poursuite de la prévention (sensibilisation, PAPI...), de l'évaluation et de la protection face aux risques (ouvrages, digues, ...);
 - Le développement urbain et l'implantation de programmes sensibles en dehors des zones inondables et zones à risques.
- Réduire l'exposition des biens et des personnes au risque d'érosion du trait de côte : érosion dunaire, érosion des cordons de galets, phénomène d'engraissement et complements, recul des falaises.
- Favoriser une dynamique et des aménagements solidaires en adéquation avec la vulnérabilité du littoral et rétro-littoral :
 - Prévoir des aménagements urbains résilients (requalification des fronts de mer, création de « zones tampons », rénovation, renouvellement, restauration des écosystèmes côtiers, infrastructures et réseaux adaptés à la ville résiliente, urbanisme temporaire) ;
 - Engager la dépoldérisation dans une logique de résilience et d'adaptation du territoire (cf. projet Ferme de la Caroline).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

TENIR COMPTE DES AUTRES RISQUES NATURELS LIÉS AUX INONDATIONS (DÉBORDEMENT, NAPPES, RUISSELLEMENT) ET AUX MOUVEMENTS DE TERRAINS

- Tenir compte des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRi), de l'AZI de la Vallée de l'Authie et du TRI d'Abbeville pour limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques de débordement des cours d'eau en fonds de vallées ;
- Prendre en considération la présence du phénomène de remontées de nappes phréatiques notamment le long des principales vallées dans les choix de développement urbain ;
- Tenir compte et préserver les personnes et les biens face aux risques de mouvements de terrain de différentes natures (cavités souterraines, retrait-gonflement des sols argileux, ...) et anticiper les phénomènes d'accentuation liés au changement climatique ;
- Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols et promouvoir les techniques de gestion alternative des eaux pluviales et de régulation des débits des infrastructures ;
- Assurer la préservation des milieux et éléments naturels (zones humides et points d'eau, forêts, haies, alignements d'arbres, trame arbustive...) participant à la régulation du risque inondation, la résilience du territoire face à ce risque et limitant les phénomènes d'îlots de chaleur.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LIMITER LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX AUTRES RISQUES ET NUISANCES IMPACTANT LE TERRITOIRE

- Inciter à la requalification des sites et sols pollués hérités de l'ère industrielle et privilégier des techniques douces de résorption de la pollution des sols ;
- Maîtriser l'exposition de la population aux risques liés au Transport de Matières Dangereuses (TMD) dans les projets de développement urbain le long des axes routiers/ferroviaires (A28, A16, RD...) et des canalisations (gaz naturel haute pression) présents sur le territoire ;
- Limiter la vulnérabilité de la population face aux nuisances sonores résultant de la présence d'infrastructures de transports routières (A16, A28, D1001, D925...) ou ferroviaires en appliquant la réglementation des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE de l'Etat, PPBE du département de la Somme) ;
- Tenir compte des sources de nuisances et risques dans le choix de développement des nouveaux quartiers à vocation résidentielle pour préserver le cadre de vie ;
- Poursuivre les efforts en matière d'amélioration de la qualité de l'air par la préservation de la végétation, le développement des modes alternatifs à la voiture et l'aménagement en faveur des modes doux, notamment sur les zones « sensibles » identifiées par le SRCAE ;
- Orienter le développement des activités sources de risques, de nuisances et de pollutions atmosphériques vers les zones dédiées et assurer les transitions vers les secteurs habités.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Titre de l'objectif

DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

.....

.....

.....

.....



Ateliers thématiques – Enjeux et objectifs

Contenu des objectifs du PAS

GARANTIR UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

- Améliorer la qualité des eaux superficielles et des eaux de baignade, notamment autour des stations balnéaires du Crotoy ou de Saint-Valery, qui participent à pérenniser les activités touristiques et conchylicoles ;
- Pérenniser et poursuivre la mise en place d'aires de protection des captages, notamment les captages Grenelle et prioritaires pour sécuriser la ressource en eau potable et y adapter les usages ;
- Assurer une accessibilité égale à l'eau potable pour l'ensemble des communes et promouvoir un développement urbain en adéquation avec la ressource mobilisable ;
- Limiter les pertes d'eau potable en assurant l'efficacité des réseaux vis-à-vis des fuites et en favorisant la récupération des eaux pluviales pour des usages non nobles ;
- Accompagner les collectivités dans la mise aux normes et le respect des conditions d'un assainissement collectif performant qui prenne en compte la saisonnalité, conditions pour le développement urbain respectueux ;
- Encadrer tout nouveau développement en dehors des zones d'assainissement collectif et renforcer la surveillance de l'assainissement autonome par le SPANC ;
- Assurer la maîtrise des ruissellements notamment en provenance des secteurs les plus pollués (zones d'activités et agricoles...) pour améliorer la qualité des cours d'eau, des nappes phréatiques et des milieux naturels afin de garantir la cohérence des objectifs de développement avec la ressource en eau disponible à l'échelle du S-CoT.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

OBJECTIVER UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET

- Poursuivre les efforts portés sur la prévention, la réduction et la sobriété liées à la gestion des déchets ;
- Sensibiliser les ménages, entreprises et collectivités afin de poursuivre et harmoniser, à l'échelle de l'ensemble du territoire, la baisse de la production d'Ordures Ménagères Résiduelles et la performance du tri sélectif ;
- Améliorer la gestion des déchets en saisonnalité pour limiter les pollutions (visuelles, olfactives...) et flux de collecte liés aux flux touristiques ;
- Promouvoir les initiatives d'économie circulaire en lien avec les déchetteries et ressourceries (recyclerie-ressourceries, collecte de textile...), et l'accueil prévu des déchets du BTP au sein des installations publiques adéquates ;
- Poursuivre les actions de valorisation énergétique des déchets sous forme d'électricité ou de chaleur via la production de biogaz ;
- Développer des actions en faveur de la valorisation des déchets verts et biodéchets, notamment par le renforcement du compostage (plateformes de compostage/broyage sur les communes de Bourseville, Woincourt, Feuquières-en-Vimeu, Buigny-l'Abbé, Regnière-Ecluse) ;
- Assurer l'adéquation entre l'accueil de nouveaux habitants et les capacités de collecte et de traitement de déchets ;
- Anticiper les impacts en termes de déblais/remblais liés à la construction et favoriser au maximum le réemploi et la valorisation de l'usage des matériaux recyclés (issus des démolitions, bois de rebut, boues d'épuration, déchets ménagers agricoles) dans l'aménagement du territoire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES CARRIÈRES EN ADÉQUATION AVEC LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT

- Maintenir les principales productions des carrières (Cayeux-sur-Mer, Le Crotoy, Quend, Rue...) tout en prenant en compte les enjeux autour de la préservation des ressources ;
- Limiter les impacts de l'exploitation des carrières sur les milieux naturels (mise en place de zones tampons,...) et sur le changement climatique (transport...) ;
- Anticiper la reconversion des anciennes carrières par la diversification des milieux et des nouveaux usages (paysagers, environnementaux, loisirs...).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Titre de l'objectif

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE À FORTE SOBRIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE

.....

.....

.....